Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_073-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-073 - CMAT - Demande de subventions pour le développement de la maison des jeunes et l'aménagement de vestiaires

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	26 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 07 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six, les quatorze octobres, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Catherine PAILLERON-JOANNIC a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Vincent GUYOT a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON,

Absence : Catherine PAILLERON-JOANNIC, Yvan LE NEVE, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Eric MAHE, Vincent TANGUY,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

La commune de Surzur, soucieuse de répondre aux besoins croissants de sa jeunesse et de son club de rugby, porte un projet innovant et durable : la création d'une Maison des jeunes de 102,80 m² et de vestiaires dédiés au rugby de 111m² (incluant deux vestiaires, des douches et une salle de réunion), le tout intégré dans des modulaires existants issus de la commune de Tiercé. Ces structures, déjà conformes aux normes ERP (Établissement Recevant du Public) et accessibilité PMR, seront réhabilitées et équipées d'une pompe à chaleur (PAC) réversible récupérée d'un autre bâtiment communal.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_073-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Ce projet, situé entre le terrain mixte rugby/football et la salle des sports, s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, réduisant les coûts et l'empreinte environnementale. Il répond à des besoins urgents :

- Pour la maison des jeunes : étendre la capacité d'accueil des 11-17 ans, offrir un espace sécurisé et ludique, et recentrer les activités de jeunesse auprès des infrastructures sportive.
- Pour le club de rugby : améliorer les conditions d'accueil des licenciés, de pratique sportive et d'organisation des activités associatives.

Le calendrier prévoit une mise en place des modulaires dès décembre 2026, avec un coût prévisionnel de 252 196,80 € HT. La commune souhaite solliciter toutes les aides et subventions disponibles (Département, GMVA, CAF, État, etc.) pour financer ce projet structurant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-029 en date du 13 mai 2025 relative à la demande de subventions pour l'aménagement d'infrastructures sportives ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-012 en date du 25 février 2026 relative à la demande de subventions au titre de la DETR pour le terrain mixte rugby/football ;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins urgents en matière d'accueil des jeunes et d'infrastructures sportives pour le club de rugby ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de mutualiser les ressources et de réemployer des modulaires existants, conformes aux normes ERP et PMR, dans une démarche d'économie circulaire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de solliciter toutes les aides financières disponibles (Département, CAF, GMVA, État, Agence Nationale du Sport, DETR, DSIL, etc.) pour réduire la charge financière pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la dynamique de modernisation des équipements sportifs et jeunesse de la commune, et pour les vestiaires conformément au diagnostic sportif communal de 2023 ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_073-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation d'une Maison des Jeunes de 102,80 m² et de vestiaires pour le club de rugby de 111 m² (comprenant deux vestiaires, des douches et une salle de réunion) sur la plaine des sports, par réhabilitation de modulaires existants, pour un coût prévisionnel de 252 196,80 € HT ;

SOLLICITE toutes les subventions et aides financières mobilisables pour la réalisation de cette opération, notamment auprès :

- Du Département du Morbihan ;
- De la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- De l'État (DETR, DSIL, Agence Nationale du Sport, etc.) ;
- De Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération ;
- De tout autre organisme public ou privé susceptible de contribuer au financement du projet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 10 septembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 15/10/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr